

Intérêt—Loi

M. Blackburn: Votons une loi.

M. Fisher: Oui. Comme je m'en doutais un peu, le député de Brant affirme que nous devrions donner force de loi à son idée. Là encore nous pouvons imaginer ce qui arriverait, tel changement proposé par le député en emmènerait un autre qui devrait déboucher sur la création d'une sorte de banque d'hypothèques. Et si cela ne marchait pas, nous devrions alors voter une autre loi, rédiger d'autres règlements. On peut éviter d'avoir recours à tous ces règlements et d'intervenir sur les marchés financiers si nous trouvons la vraie solution aux taux d'intérêt élevés, aux taux d'intérêt qui ne cessent de fluctuer.

Il n'existe pas de solution magique. On ne peut pas trouver un remède à action instantanée et l'administrer aux marchés de capitaux du Canada que caractérise une très grande mobilité. Par exemple, hier soir au CTC, quelqu'un m'a demandé pourquoi nous n'imposons pas de contrôle des changes. Il disait que si nous faisons baisser nos taux d'intérêt et que cela chassait les capitaux du Canada, nous pourrions rectifier la situation en imposant le contrôle des changes. Pourtant, monsieur le Président, ce serait encore une solution magique et je ne suis pas vraiment certain qu'elle soit efficace.

M. Robert Bryce était chargé du contrôle des changes pendant la Deuxième Guerre mondiale. Dans ce qu'il a écrit récemment, il conseille d'être très prudent à propos du contrôle des changes. Il signale au lecteur que le Canada est un pays très ouvert. Notre commerce et notre attitude ouverte sont une source de fierté et de prospérité pour les Canadiens. A cause de cela, il ne serait pas vraiment utile d'imposer un contrôle des changes. Les particuliers et les entreprises trouveraient des centaines de moyens de se soustraire à tout contrôle des changes que nous pourrions imposer. Depuis quelques années, le ministre des Finances (M. Lalonde) et d'autres députés ont d'ailleurs traité de tous les aspects du contrôle des changes. Nous avons rejeté cet expédient parce qu'il est contraire à notre personnalité économique et ne pourrait pas s'adapter à notre régime économique. Si nous imposons un tel contrôle, nous constaterions probablement qu'il ne fonctionne pas. Il faudrait donc repousser cette autre solution magique. Tout comme nous avons déjà repoussé l'idée d'imposer par une loi un syndicat hypothécaire, je me refuserais à l'idée d'imposer un contrôle des changes.

Selon moi, la principale difficulté à surmonter à cet égard découle non seulement de la nature de l'économie du Canada, mais aussi de la nature des capitaux eux-mêmes. Si le gouvernement semble menaçant, les capitaux fuiront le Canada très rapidement. Les conseils que nous a fournis la Commission Lortie montrent très clairement l'aspect fluide des capitaux et toute personne qui a essayé de rassembler des fonds saura qu'il n'existe pas de restrictions sur le marché des capitaux à l'heure actuelle et que toute situation qui semble trop menaçante ferait fuir les capitaux. A cause de cela, si nous décidions d'opter pour cette méthode, bien longtemps avant de pouvoir l'appliquer, nous constaterions que les fonds destinés aux hypothèques ont disparu.

Le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) a très bien expliqué pourquoi il fallait maintenir l'équilibre à cet égard. Pour chaque emprunteur, il doit y avoir un prêteur. Nous ne pouvons pas aider les emprunteurs en chassant les prêteurs et en menaçant les capitaux. Ce n'est pas un problème abstrait.

Nous ne favorisons pas là injustement les capitaux au détriment des consommateurs, des hommes d'affaires et des travailleurs. Au contraire, nous connaissons les réalités du marché des capitaux de l'Amérique du Nord et du reste du monde.

Il suffit de songer à ce qui est arrivé en France après l'élection de Mitterrand pour constater que cela ne donne rien d'essayer d'influer sur les taux d'intérêt sans tenir compte des tendances mondiales. Les solutions magiques ne fonctionnent pas. Les Français ont dû les abandonner quand ils ont constaté l'échec de leurs premières expériences. Nous devons nous rappeler qu'il existe un juste équilibre dans ce secteur de l'économie, que chaque emprunteur a besoin d'un prêteur et que le prêteur doit avoir le sentiment que l'entente est juste et que l'argent qu'il prête lui sera dûment remboursé.

Je me suis quelque peu éloigné de mon propos, monsieur le Président, car je trouve important, parfois, d'apporter des précisions lorsqu'il est question d'hypothèques ou de taux d'intérêt élevés. Il faut donner un aperçu général du marché des capitaux et expliquer la nature de l'économie canadienne dans le contexte nord-américain, car on risque de se fourvoyer si l'on en fait abstraction.

Au début de mon intervention, j'ai dit que la véritable solution à nos problèmes se trouvait dans la baisse des taux d'intérêt et que, pour y parvenir, nous devions suivre la méthode que le gouvernement a adoptée. Cela doit se faire en deux temps. Tout d'abord, nous avons affirmé que le problème des taux d'intérêt élevés serait résolu lorsque l'inflation aura diminué. Nous ne pouvons pas entrer dans la vie de tous les Canadiens afin d'assurer par magie, à chacun, une réduction de leurs taux d'intérêt. Il faut donc s'attaquer aux causes de cet état de fait, c'est-à-dire au taux d'inflation trop élevé. En second lieu, nous devons réagir aux taux d'intérêt américains. Voilà donc les deux pôles d'attraction de nos taux d'intérêt: les intérêts américains et, au Canada, l'inflation. J'ai tenté d'expliquer, il y a un moment, que nous serions obligés d'augmenter nos taux d'intérêt si les Américains haussaient les leurs, mais nous ne pouvons pas les réduire automatiquement lorsque les États-Unis les baissent. Il nous faut réduire en même temps notre taux d'inflation.

• (1700)

Aussi abstraites que semblent être ces idées, elles influent grandement sur nos vies. Les taux d'intérêt baisseront lorsque nous aurons rétabli l'ordre ici, au Canada, en abaissant notre taux d'inflation. Ils diminueront aussi lorsque les taux américains diminueront. Je suis heureux de dire que, ces derniers mois, les nouvelles ont été très bonnes à ce double égard.

Je voudrais citer quelques statistiques. Le taux officiel de la Banque du Canada est aujourd'hui de 9.48 p. 100. Le taux d'intérêt d'une hypothèque de un an varie de 11.5 à 11.75 p. 100. Le taux préférentiel se situe à 11.25 p. 100. Ces taux sont étonnamment bas, les plus bas depuis quatre ans. Aux États-Unis, la même tendance se dessine. Les grandes banques américaines s'entendent maintenant pour abaisser leur taux préférentiel, qui semble se stabiliser cette semaine à environ 10.5 p. 100. Encore là, il faudrait retourner quatre ans en arrière pour trouver un taux aussi bas.